

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ni la majorité, ni l'opposition ne peuvent fournir le centre-moteur de l'union nationale. C'est en dehors du Parlement qu'il faudrait chercher les quelques personnalités capables de s'élever au-dessus des circonstances et choisies, non pour leur parti, mais pour leur énergie !

Une question est à la base de toute la politique française : l'union nationale. C'est le vœu à peu près unanime. Il faut l'union nationale. Elle s'impose comme une nécessité de salut public. Tout le monde le sent et tout le monde la réclame !

Très bien ! Il ne s'agit plus que de la faire ! C'est là que commencent les difficultés. Elles ne seront levées que si chacun est résolu à vouloir les moyens de ce qu'il veut !

Dans un discours aussi émouvant qu'il l'a pu, M. Léon Blum a fait entendre de pathétiques adjurations, et il a ardemment invoqué cet intérêt national auquel il avait bien peu sacrifié jusqu'à ce jour et auquel il rend un culte d'autant plus sincère, qu'il est plus nouveau !

Très bien encore ! Ce n'est pas à des « dieux morts » que ce néophyte tardif viendrait rendre ses hommages et il ne faut pas désespérer d'une religion qui fait des conversions aussi inattendues.

Convenant M. Léon Blum devrait bien ne pas rendre impossible ce qu'il déclare indispensable. Il y a des antagonismes irréductibles. L'esprit Front populaire et l'esprit Union Nationale sont vis-à-vis l'un de l'autre dans un état d'irréconciliable incompatibilité. On ne peut pas les accorder ; il faut se décider et choisir l'un ou l'autre !

Pas de questions personnelles ! Il s'agit de choses qui dépassent les individus ! Nous disons — et c'est une lapalissade, mais ce n'est pas notre faute s'il est nécessaire de l'affirmer — nous disons que sans l'effacement et l'oubli préalables de nos divisions intestines toute tentative d'union est vouée à l'échec.

Et comment oublierait-on ces luttes d'hier si l'on prétend maintenant au gouvernement ce qui est pour les uns le signe arrogant de leur victoire et pour les autres l'amer symbole de leur défaite ?

M. Léon Blum propose de faire l'union nationale « autour du Front populaire » ! Nous ne voulons pas mettre en doute sa sincérité, mais si l'ivresse d'un triomphe d'ailleurs plein de déceptions ne lui a pas fait perdre le sens des choses, comment ne voit-il pas l'infranchissable contradiction qui oppose ces deux idées, ces deux formules ?

Il ne s'agit pas, à présent, de juger la valeur, le mérite, la qualité du système Front populaire, de décider s'il est bon ou mauvais. Ça, c'est une autre affaire. Mais qu'il soit une formation de lutte civique, c'est ce que personne ne saurait contester ! Qu'il ait pour but et pour objet d'installer au pouvoir la domination d'une partie de la société française sur l'autre partie, qu'il ait pour conséquence de les mettre aux prises l'une et l'autre dans une bataille sans merci, c'est ce que lui-même ne saurait nier !

C'est-à-dire qu'étant ce qu'ils sont l'un et l'autre, vouloir concilier le Front populaire et l'Union Nationale, c'est vouloir marier l'eau et le feu !

C'est-à-dire que M. Léon Blum admet les adversaires du Front populaire, leur adresse un ardent appel et, en même temps, les met dans l'impossibilité d'y répondre. Puisque, pour le faire, ils seraient obligés de répudier ce qu'ils croient juste et vrai, de renoncer à leurs convictions et de se condamner dans leurs actes et dans leurs pensées.

L'union nationale ne doit et ne peut comporter aucun reniement pour personne ! Rien de tel ne saurait être, demandé ni aux uns ni aux autres !

Le mieux serait de reconnaître que le centre-moteur de cette union nécessaire ne peut être ni la majorité de Front populaire, ni l'opposition à cette majorité. On ne la trouvera que dans l'effacement de l'une et de l'autre.

Si l'on veut oublier les rencontres d'hier, il faudra s'écarter du champ de bataille où elles se sont déroulées

et sur lequel s'appesantit encore l'atmosphère empoisonnée des rivalités, des jalousies et des rancunes ! Il faudra s'élever du Parlement et liquider pour un temps le stock de ces politiciens usés comme les vieux monnaies qui ont trop servi, qui sont passées par trop de mains. Il n'y a personne parmi ces équipes d'acteurs sifflés qui puisse donner au pays la reconfortante sensation d'un changement, d'une restauration, d'une adaptation à des temps nouveaux et à des devoirs plus grands. Si on les mesure aux périls à affronter, ils paraissent tous trop petits !

Quels qu'ils soient, d'ailleurs, ces hommes, ces chefs de partis ou de clans rappellent les choses qu'on veut oublier. Ils sont comme les drapeaux détraqués de nos contradictions...

C'est en dehors du Parlement qu'il faudrait chercher les quelques personnalités capables de s'élever aux circonstances, et choisies, comme le disait M. de Monzie, non pour leur parti, mais pour leur courage et leur énergie.

Ainsi pourrait être réalisée la véritable union, celle qui ne demanderait à tous qu'un peu d'oubli sans coûter à personne ni renoncement ni abdication.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Ne pas confondre

On parle beaucoup, on parle trop, ces jours-ci, de l'intelligence et même du génie de tel ou tel homme politique. C'est à vous faire croire que la langue est vraiment indigente pour que l'on soit obligé d'employer le même mot lorsqu'il s'agit d'exprimer des choses en réalité fort différentes.

Mais il est imaginable, aussi, il faut le dire, que la malice puisse suppléer cette indigence, ou même, s'armant du secours tutéaire de l'ironie, l'encourager. L'ironie n'est-elle pas le souverain bien ?

Qu'est-ce donc que l'intelligence pour un homme politique français candidat à la réputation d'homme d'Etat ? Est-ce cette qualité d'un esprit entraîné et subtil qui procède à une analyse rapide et parfois superficielle ou tendancieuse des faits, qui voit avec acuité les défauts des hommes, leurs travers, les misères mêmes de leurs raisonnements ?

Non, il ne semble pas que cette qualité, brillante à l'égal d'un bijou de théâtre, soit suffisante pour consacrer le mérite d'un homme d'Etat ni pour lui conférer les attributs du génie ou ceux de la gloire — bien gabaude aujourd'hui, dans ses apparences, par le cinéma.

Ont été intelligents, selon nous, surprenamment intelligents, les hommes qui, depuis des siècles et des siècles, ont donné un effort patient, persévérant, pour créer la France, pour en faire cette patrie d'union, de liberté, d'art et de bien-être où l'on vivait plus heureux et content que partout ailleurs. Beaucoup de ces hommes, certes, étaient modestes, la vanité n'étant pas leur fait, et l'histoire n'a même pas veillé sur leur mémoire, mais pour nous, Français, ils furent véritablement grands.

Nous n'en dirions pas autant de ceux, — nous les plaignons — qui ne besognent consciemment ou non, que pour détruire l'édifice, l'abri construit par des ancêtres qui, dans l'obscurité de leur vie mais la certitude de leur conscience, œuvrèrent pour donner à leurs enfants une vie libre et heureuse dans une patrie unie, saine, forte et respectée de tous.

L'intelligence suprême, quand on parle de l'Etat ou des vertus qui doivent présider à sa conservation, pour le bien des citoyens, elle se rencontre dans les mérites dont s'honorent ceux qui sont venus avant nous et qui ont fait de la France une demeure de gentillesse, d'humanité et de labour paisible.

Il ne faut pas prendre le change, ni confondre un entrepreneur de démolitions avec un architecte.

NOUVEAU PROCÈS A MOSCOU

Le parquet vient de terminer la rédaction de l'acte d'accusation relatif à un nouveau procès de trotskistes qui doit prochainement commencer à Moscou. Vingt-trois accusés doivent comparaître en justice. Parmi eux se trouvent les anciens ambassadeurs Lénine à Tokio et Davtian à Varsovie.

Un autre procès, dans lequel seraient impliqués certains chefs de l'armée rouge et à propos duquel on prononce les noms des maréchaux Vorochilov Blucher et Budienny, et de grands procès du même genre sont également envisagés à Léningrad, Kiev, Karkov et Odessa.

Informations

Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans le département de la Loire, pour pourvoir au remplacement de M. Fernand Merlin, du groupe de la gauche démocratique, décédé.

Voici le résultat du scrutin : Inscrits : 992 ; votants : 991 ; bulletin nul : 1 ; majorité absolue : 495. Ont obtenu : MM. Pinay, député radical indépendant conseiller général, maire de Saint-Chamond, 504 voix, élu. Soulié, ancien sénateur, maire de St-Etienne, républicain socialiste, 211 voix. Aubret, radical-socialiste, 142 voix.

Election législative

Voici les chiffres de l'élection législative qui a lieu aujourd'hui dans la deuxième circonscription de la Roche-sur-Yon, pour pourvoir au remplacement de M. de Suzannet. Inscrits, 22.661 ; votants, 16.866 ; bulletins nuls, 2.250 ; suffrages exprimés, 14.611. M. de Chabot, conservateur, 13.657 voix (élu) ; M. Gueneau (communiste), 954 voix.

Il s'agissait de remplacer M. de Suzannet, conservateur, décédé des suites d'un accident d'auto.

Protestations franco-britanniques

Le gouvernement britannique, de concert avec le gouvernement français, a adressé aux autorités nationalistes espagnoles une note exprimant son horreur devant les bombardements de Barcelone et les déclarant contraires au droit des gens.

En Espagne

Les troupes du général Yague se sont emparées samedi d'importantes positions à l'est de Caspe. Ces dernières comptaient une série de petites hauteurs. La résistance des gouvernementaux a été opiniâtre.

Par cette nouvelle avance, les troupes du général Franco se trouvent maintenant à une quinzaine de kilomètres de la province de la Catalogne.

La neutralité de la Suisse

Les événements d'Autriche ont ému les milieux politiques suisses. De différents côtés, des appels à l'union nationale sont lancés.

Le Conseil fédéral, lui-même, envisage de faire à l'Assemblée fédérale une déclaration sur la politique générale du pays, dans laquelle il affirmerait sa volonté de poursuivre ses efforts pour la restauration de la neutralité intégrale de la Confédération et ferait appel, pour la soutenir à tous les partis.

L'Allemagne contre la Tchécoslovaquie

Au lendemain du discours du chancelier Hitler au Reichstag, le « Voelksche Beobachter », organe officiel du parti national socialiste, adresse un avertissement au gouvernement tchécoslovaque en menant grand bruit au sujet de prétendues « provocations de communistes et de chauvins théistes contre les Allemands des Sudètes ».

Le journal déclare que « ces provocations pourraient facilement conduire à de graves collisions ».

Commerce extérieur allemand

La balance du commerce extérieur de l'Allemagne en février est encore en déficit. Elle se solda par un excédent d'importations de 17 millions de marks au lieu d'un excédent d'importations de 38 millions de marks en janvier.

Pologne et Lituanie

En attendant que toutes les questions soient réglées et que des légations soient installées à Varsovie et à Kaunas, les troupes polonaises restent encore concentrées sur la frontière lithuanienne et surtout dans la région de Zawiasy et sur la ligne de chemin de fer Wilno-Kaunas. On évalue ces troupes à 60.000 hommes environ.

D'autre part, une centaine d'avions demeurent sur les aérodromes proches de la frontière et exécutent journellement des vols de reconnaissance au-dessus de la région.

En Russie

Pimonov, directeur du trust-exploitation forestière, et huit de ses ouvriers ont été condamnés à mort pour avoir systématiquement organisé le sabotage de la coupe de bois.

D'autre part, le tribunal militaire de Minsk a condamné à mort Solovitchek, directeur d'une Caisse d'épargne, ainsi que sa femme et deux employés sous ses ordres, pour avoir tenté de provoquer un mouvement antistalinien au sein des ouvriers des kolkhozes.

La Hollande et l'Empire italien

La Hollande a pratiquement reconnu l'Empire italien.

M. Hubbecht, nouveau ministre des Pays-Bas, a, en effet, présenté à Victor-Emmanuel III les lettres d'accréditation auprès du « roi d'Italie, empereur d'Ethiopie ».

Le Pérou rompt avec l'Espagne

Le gouvernement péruvien a rompu les relations avec le gouvernement de la République espagnole parce que celle-ci n'a pas encore remis en liberté les dix-huit personnes arrêtées au consul péruvien à Barcelone.

Le représentant du Chili auprès du gouvernement espagnol s'occupera des intérêts du Pérou.

Au Japon

M. Shuji Egawa président du « Club du Suicide » est mort de maladie. Il avait succédé à Tokio, au mois de février 1937, une certaine émotion en provoquant une tentative de suicides en masse.

Plusieurs membres du club ont tenté de suivre leur président dans la tombe, mais la police a empêché la majorité d'entre eux d'accomplir leur geste. Cependant quelques-uns ont disparu et le cadavre d'un sociétaire a été retrouvé.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce le décès survenu dans une clinique de la rue d'Alésia, à Paris, de M. Aimé Larguier, député socialiste, du Gard.

— L'aviateur Clouston venant de Sydney a atterri à Bienheim, dimanche matin, à 4 h. 57. Il a effectué le vol, Angleterre-Nouvelle-Zélande, en 4 jours, 8 heures, 7 minutes. Le record était détenu par l'aviatrice Jean Batten qui avait mis 11 jours, 1 heure, 25 minutes pour ce même parcours.

— Une forte gelée blanche vient de causer de graves dommages dans certains vignobles de l'Hérault, notamment dans les plaines du Biterrois. Dans l'Aude, les méfaits de la gelée se sont fait sentir dans la région de Narbonne.

— Des émanations de gaz se sont produites à bord du pétrolier français « Mérope », ancré dans les docks de Grandmouth, près de Falkirk (Striringshire), en Ecosse. Deux jeunes matelots faisant partie de l'équipage ont succombé.

— On déclare que le gouvernement mexicain publiera un décret d'expropriation des compagnies de pétrole américaines, pour cause d'utilité publique.

— La mission allemande établie à Liuggi a été bombardée par des avions japonais. Il y a 4 morts et 13 blessés.

NOS ÉCHOS

Le premier journal féministe.

Nous recommandons cet anniversaire à Mme Raymond Machard, directrice du Journal de la Femme. Il n'est pas possible qu'elle ne laisse passer sans saluer ses devancières, moins heureuses d'ailleurs qu'elle, puisque tous les journaux féministes créés voici 90 ans vécut fort peu. L'anniversaire en question est le 90^e du premier journal féministe français, non seulement journal féministe, mais journal rédigé par des femmes, dirigé par des femmes, lancé par des femmes : La Voix des Femmes, publiée le 19 mars 1848, par Eugénie Niboyer. La Voix des Femmes portait en manchette « organe des intérêts de toutes ». Elle n'en disparut pas moins rapidement, ayant été d'abord quotidienne, puis hebdomadaire. Le 20 juin 1848, paraissait son dernier numéro.

Elle était remplacée le 21 août 1848, par l'Opinion des Femmes que dirigeait Jeanne Deroin, qui n'avait pas une existence beaucoup plus longue, au moins sous sa forme quotidienne.

Jeanne Deroin devait être un an plus tard la première candidate féministe : elle se présenta en effet aux élections générales pour l'Assemblée législative, tenant sa première réunion le 10 avril 1849, rue de Grenelle, salle de la Redoute.

Terreur.

M. et Mme Adams étaient séparés pour quelques jours. M. Adams, mari tendre et aimant, téléphone à sa femme.

La conversation se déroulait normalement quand un soudain cri : « Oh ! ciel ! », suivi d'un mortel silence, envoya M. Adams tremblant à la recherche de la police.

Quinze gendarmes armés jusqu'aux dents pénétrèrent donc chez Mme Adams, où ils trouvèrent le téléphone dans la main d'une femme évanouie.

Ils la firent revenir à elle. Elle s'écria : — Il est toujours là ! Peut-être sous le lit, peut-être dans l'armoire, mais je suis sûre qu'il est là !

— De quoi a-t-il l'air ? demanda le sergent chargé de l'affaire.

— De quoi il a l'air ?... Mais il est pareil à tous les rats, seulement plus gros.

Humour anglais.

Mac Doodle rencontre un docteur chez des amis communs et essaye d'obtenir une consultation gratuite : — J'ai un ami qui souffre terriblement de névralgies, docteur. Il hurle de douleur par moments. Que feriez-vous à sa place ? — Je hurlerais probablement comme lui.

EN MARGE DE L'HISTOIRE

Considérations sur le « précédent »

Le précédent constitue l'argument irréfutable qui détermine une décision à prendre. Il ressemble à un conseil posthume, auquel il paraît impossible de résister ; il invoque l'expérience qui a survécu aux ravages du temps ; il tire de leur irrésolution ceux qui hésitent à s'engager et qui ont peur d'assumer une responsabilité de leur propre chef. Avant de donner une solution à un problème, ils interrogent le passé et préfèrent se placer sous l'autorité des anciens plutôt que sous la leur propre : « Comment, en pareille occurrence, se sont-ils comportés ? » se disent-ils, de telle sorte que le passé, si souvent négligé et franchi d'un bond insouciant dans l'impatience de devancer l'avenir, reprend tous ses droits et sort de sa retraite pour imposer son jugement.

S'agit-il d'une mesure à adopter, en matière administrative, par exemple, et pour un cas individuel, le précédent intervient, serait-ce arbitrairement. Voici un fonctionnaire qui prétend avoir droit à l'avancement ; ses supérieurs sont disposés en sa faveur. Ils craignent toutefois qu'on ne les accuse de népotisme ou d'injustice vis-à-vis d'autres qui peuvent invoquer eux aussi des titres en leur faveur. Alors, ils déclarent au candidat : « Nous ne demandons pas mieux que de vous donner satisfaction, seulement rendez-nous la chose possible et trouvez-vous un précédent qui justifie notre choix ». Et le malheureux se met à compiler les dossiers ; avec une ardeur et une ingéniosité insoupçonnées, il tire les cartons de leur sommeil léthargique et quelquefois il réussit à découvrir ce qu'il cherche. Désire-t-on l'obliger vraiment, on s'arrange pour assimiler à son cas le précédent qui lui propose ; mais la plupart du temps, on lui objecte : « Evidemment vous avez raison, en droit ; mais attention, il y a tel règlement, tel décret en contradiction avec vos vœux, il n'y a que similitude apparente entre votre situation et celle que vous préconisez, vous confondez analogie avec identité. Nous ne pouvons tenir compte de ces similitudes. Trouvez autre chose ». Et les feuilles recommencent, cependant que la poussière s'accumule sur les dossiers et que les dossiers eux-mêmes disparaissent sous son suaire. Nul ne saura jamais les trésors qu'ils contiennent, jusqu'à ce que l'oubli les devore.

Il me semble que ceux qui désirent rapprocher les faits écoulés du présent, pour en tirer une comparaison qui leur rende un optimisme de commande, ressemblent à ces fonctionnaires qui poursuivent des recherches pour seconder leurs souhaits, à moins, qu'édifiés à moitié, trop impatients pour creuser jusqu'au bout les documents, ils ne demeurent à mi-chemin, et ne concluent à un pessimisme qui leur voile la vue des choses.

Tel personnage du théâtre de Dumas fils, s'entretenant avec un comparse qui lui déclare qu'on voit finalement le bien l'emporter sur le mal, proteste : « Pourquoi voit-on alors si souvent le mal l'emporter sur le bien ? » L'interpellé lui répond : « Parce qu'on ne regarde pas assez longtemps ».

Et c'est au fond la vérité. Les hommes sont enclins à prendre leurs désirs pour des réalités. Ils confondent, dans leur hâte, autour avec alentour. Ils veulent s'appuyer sur des faits précis et, ne trouvant pas de solution dans leurs propres affaires, ils deman-

dent au passé les explications que le présent ne leur fournit pas, lorsqu'il s'agit de leur propre personne.

Est-ce cette sorte de fièvre de puiser dans les prédictions posthumes, pour y lire les présages du lendemain, qui explique cette prédilection pour l'histoire, et la désuétude dans laquelle sont tombés, peu à peu, les romans ? Les lecteurs attendent de leurs consultations une réponse aux anxiétés de leur esprit, une solution infaillible qui les rassure, ou du moins qui suspende leurs angoisses.

Naguère, il n'y a pas encore si longtemps, ils demandaient un refuge à l'imagination : les récits d'aventures les contentaient, et ils s'élevaient hors de l'existence, à la poursuite d'épisodes invraisemblables. Or c'est l'existence elle-même qui cesse d'être conforme à la vraisemblance, ce qui faisait dire à un historien que « seule l'histoire, c'est-à-dire le récit des événements tels qu'ils se sont produits et non tels qu'ils ont été imaginés, lui avait permis de rendre vraisemblable ce qui était vrai ». Et c'est pourquoi nos contemporains, s'étant jetés d'abord sur l'histoire, dite romancée, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elle était trompeuse, que les faits s'arrangeaient peut-être au gré de leur fantaisie, mais que l'auteur n'avait eu d'autre objet que de les divertir ; qu'enfin les précédents, pour les apaiser parfois, n'étaient que des inventions de pure imagination, et ils se détournèrent sur la réalité.

Seulement ils oublièrent un détail : c'est que les événements ne se reproduisent jamais mathématiquement. Ce serait trop facile, dans une crise donnée, d'être prophète et d'interroger simplement le passé ; et ce serait trop coupable de ne pas se conformer à sa réponse. Pareils aux fonctionnaires avides de s'appuyer sur une précision pour justifier de leurs prétentions, les hommes ne découvriraient que la différence qui les sépare du passé, et le vide creusé entre leurs calculs et la réalité. On dit couramment : « L'histoire est un éternel recommencement » et l'on y voit une sorte de fatalité qui nous roule dans ses ondes déchaînées. Cela est vrai, si on considère l'histoire comme un torrent dévalant de la montagne, si on la lit comme un roman, et la parcourt en touriste. Mais, devant la plupart des faits dont nous sommes les témoins impatients, inquiets ou éblouis, nous sommes tentés de conclure à l'identité avec ceux auxquels participèrent nos aïeux, et d'y reconnaître des précédents pour orienter notre conduite.

Il y a des contingences qui menagent une échappatoire à l'homme, et lui laissent la liberté de son initiative. Henri Poincaré a établi les contingences mathématiques ; Boutroux, celles des lois de la nature, l'histoire dégage celles de la vie humaine sur l'expérience de la vie.

Les précédents ne sont pas pour nous assurer aveuglément sur les solutions que nous adoptons ; ils sont des points lumineux dans l'ombre où nous cherchons notre voie. Nous sommes embarqués sur un esquif que la vague peut renverser dans sa moindre colère. L'esquif abandonné à lui-même risque de chavirer, même si une étoile éclaire sa route. Il faut, pour la suivre, un pilote qui nous dirige et qui s'oriente sur le point lumineux qui nous précède.

Albert-Emile SOREL.

Conversation enfantine.

Toto. — Il est jeune le fiancé de ta sœur ? Lily (5 ans). — Je crois bien, il n'a pas encore de cheveux.

LE LISSEUR.

Chronique du Lot

Pour le salut de la Nation

Nous sommes heureux de publier l'ordre du jour suivant où l'Union Fédérale des Combattants traduit si justement le vœu général, dont nous essayons de nous faire nous-mêmes les interprètes dans notre article de première page. Voici le texte de l'ordre du jour qui nous est communiqué :

Le Bureau de l'Union Fédérale des Combattants du Lot, réuni à Cahors, le 18 mars 1938, certain d'exprimer la volonté d'un million d'anciens combattants,

affirme que le salut intérieur et extérieur de la France exige la cessation sans délai des compétitions partisans, le silence des égoïsmes individuels ou collectifs et la concentration des énergies françaises ;

qu'en conséquence, l'heure a sonné d'un gouvernement de salut national, attendu par le pays, composé d'un nombre restreint d'hommes, parlementaires et non parlementaires, volontaires et désintéressés, d'un républicanisme sûr, large et sans compromissions, offrant au pays la garantie morale et technique nécessaire, auquel le Parlement confiera le mandat exprès de prendre les mesures d'urgence exigées par la situation financière et de préparer les réformes inéluctables d'où sortira le relèvement économique et social du pays entraînant, pour sa sécurité, la valorisation de ses forces morales et matérielles.

VOTES DE NOS DEPUTES

Sur le renvoi à la suite des interpellations sur la politique générale du Gouvernement, les députés du Lot ont voté :

Contre : M. René Besse.
MM. de Monzie et Malvy étaient absents par congé.

La Chambre a adopté le renvoi par 369 voix contre 196.

A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 17 mars, le jour de la présentation du nouveau Cabinet devant le Parlement, M. René Besse, Député de Cahors, a déposé sur le bureau de la Chambre avec 52 de ses collègues du centre, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, convaincue de l'impérieuse nécessité de constituer « d'extrême urgence, sur un programme de défense nationale, un gouvernement d'union nationale qui réaffirme l'unité française et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Par cet ordre du jour, M. René Besse confirmait la position qu'il avait prise dès le dimanche 13 mars, dans une interview donnée à la radio, au Poste Parisien.

Compatriote

Notre compatriote, M. Maurice Crabot, sous-chef de bureau à l'Office des combustibles liquides, est nommé attaché parlementaire au Cabinet de M. Maurice Viollette, ministre d'Etat. Nos félicitations.

Personnel du Trésor

M. Caussade René, commis du Trésor de 2^e classe, à la perception d'Arpajon (Seine-et-Oise), est nommé chef de service de 5^e classe à la Trésorerie générale du Lot, pour y remplir les fonctions de chef de service de la perception, en remplacement de M. Robert, appelé à d'autres fonctions.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7

Pas d'infanticide

M. le docteur Coulon, de Gourdon, a pratiqué à Gignac, l'autopsie du nouveau-né. Il a conclu à une mort naturelle due à un épanchement sanguin, dans la région méningée. Il reste donc seulement la responsabilité de la déclaration tardive du décès.

Pas de permis

Pour défaut de permis de conduire les motos, contravention a été dressée par les gendarmes de Montcuq, à M. Lafabrie, de Masquières (Lot-et-Garonne), qui se trouvait à Ganic.

En défaut

Pour défaut de pièces d'identité, contravention a été dressée au nommé Missigui, maçon, d'origine italienne.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI
et DIMANCHE (à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)

Un sommet de la littérature mondiale. Une réalisation grandiose. Une interprétation inégalable. Le plus bel amour de tous les temps.

Roméo et Juliette

tiré de l'immortel chef-d'œuvre de SHAKESPEARE

AVEC

Norma SHEARER et Leslie HOWARD

LES TRUFFES

A la foire du 19 mars, à Souillac, il y eut un apport peu important de truffes qui ont été vendues de 50 à 60 francs le kilo.

Au 16^e tirailleurs sénégalais
Le sergent Blazy, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé sergent-chef.

Successions en déshérence

L'« Officiel », publié : Par jugement, le tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de :

Hermet Mélanie, épouse Garrigues Philippe, née à Montfaucon-du-Lot, le 3 avril 1867, fille de Jean et de Célestine Constant, décédée à Villeneuve-sur-Lot, le 20 juillet 1933 ; Garrigues Philippe, domicilié à Villeneuve-sur-Lot, né à Gramat (Lot), le 16 janvier 1864, fils de Philippe et de Roques Athalie, décédé le 1^{er} novembre 1933.

Contributions indirectes

Notre excellent compatriote, M. Jean Vilas, chef de bureau au Ministère des Finances, vient d'être nommé directeur de 1^{re} classe des Contributions indirectes à Nice.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Vilas, qui est originaire de Cahors où il compte de nombreux amis et ancien élève du lycée Gambetta.

AVIS AUX PRODUCTEURS DE CERÉALES

Du Comité Départemental des Céréales du Lot :

Aux termes de l'article II de la loi du 13 août 1936, les agriculteurs doivent déclarer du 15 avril au 1^{er} mai, dernier délai, la superficie des terres labourables qu'ils ont ensemencées en blé.

Cette déclaration doit être effectuée à la Mairie de la Commune où se trouve le siège de leur exploitation.

Par ailleurs, il est rappelé aux agriculteurs que l'omission de déclaration les priverait du bénéfice de l'échange blé contre farine ou pain et serait passible de sanctions.

Monuments historiques

Par arrêté du 14 février 1938, l'église de Léntillac à Latouille-Lentillac (canton de St-Céré) (Lot), est classée parmi les monuments historiques.

Pigeon voyageur

M. Berton, directeur de l'entreprise de crésotage des traverses à Breteux, a recueilli un pigeon voyageur qui portait une bague sur laquelle on lit : « Belg. 28-4.766.267 ».

Déclaration a été faite à la gendarmerie.

PLAISIRS DE NEIGE AUX PYRÉNÉES

PAQUES

SKI DE PRINTEMPS

Le train de neige (rapide 2^e et 3^e classes) à nombre de places strictement limité partant dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 avril 1938, vous permettra d'aller faire des sports d'hiver au Puy-morens, en bénéficiant d'une réduction allant jusqu'à 60 0/0.

Retour individuel par les trains du service régulier à partir du lundi soir, 18 avril. Validité des billets jusqu'au 21 avril, avec faculté de prolongation de une ou deux fois 4 jours.

Billets complémentaires, d'aller et retour, avec 20 0/0 de réduction, et validité spéciale délivrés au départ des principales gares de l'ancien réseau P.-O.-Midi, pour permettre de rejoindre le train de neige. Demandez la notice détaillée dans les gares.

Assurances Sociales

La Cour de Cassation a rendu, le 19 Janvier 1938, un arrêt condamnant une Caisse d'assurances sociales à payer pour un enfant non salarié âgé de moins de 16 ans, les prestations de l'assurance-maladie à une assurée sociale, mariée à un agent de chemin de fer.

La Caisse avait prétendu qu'elle ne devait pas ces prestations, l'enfant ne pouvant y ouvrir droit que du chef de son père, lequel n'était pas assuré social et devait être couvert par le réseau.

La Cour a décidé que les enfants non salariés, de moins de 16 ans, pouvaient ouvrir droit, du chef de leur mère, assurée sociale, aux prestations en nature de l'assurance-maladie, les enfants étant à la charge des deux époux, et aucune disposition légale ne dispensant les Caisses d'Assurances sociales de payer ces prestations à la mère, dès l'instant qu'elle a versé les cotisations légales et remplit les conditions nécessaires.

Les Caisses d'assurances sociales qui auraient refusé des prestations maladie à des femmes d'agents des chemins de fer, assurées sociales, pour leurs enfants, sont invitées, d'une façon expresse, à s'acquiescer de leurs obligations telles qu'elles découlent de cette jurisprudence. Le Ministre du Travail n'hésiterait pas, le cas échéant, de se prévaloir des prérogatives que lui donne l'article 37, paragraphe 9, du décret-loi du 28 Octobre 1933 modifiant le régime des Assurances Sociales, pour soutenir devant les juridictions compétentes les droits des assurés.

Il y a lieu de remarquer que la situation qui résulte de la dite jurisprudence est la même lorsque le mari de la femme assurée sociale, relève d'un régime particulier de retraites autres que celui des grands réseaux (fonctionnaires, agents des départements et communes, agents des Services publics du gaz et de l'électricité, ouvriers mineurs, etc...) ou est retraité en vertu soit d'un de ces régimes, soit du régime général des Assurances Sociales.

CAHORS

Cercle Gambetta

Conférence de M^{me} Favarel

Grande affluence dimanche au Cercle Gambetta dont les salons ont pu à peine contenir le public de choix — toute l'élite intellectuelle de Cahors — attiré par l'annonce de la conférence que Mme Favarel devait faire sur l'Education des Filles...

Délicatement présentée par le colonel Lamblot, qu'il convient de féliciter pour le succès croissant de son heureuse initiative, la très distinguée directrice de l'Ecole Normale, nous a révélé un beau talent oratoire et démontré par son propre exemple que la culture intellectuelle est parfaitement compatible avec la plus gracieuse féminité.

C'est une étude très complète et en même temps fortement concentrée que Mme Favarel nous a présentée de cette si importante question sociale, qu'est l'Education des Filles. De ce travail où la conférencière a mis tout son esprit et tout son cœur et qui expose l'évolution des idées et des mœurs sur cette question depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, il nous est bien impossible de donner ici une relation complète. A peine pourrions-nous en rapporter une très insuffisante relation.

Un ample préambule montre ce qu'était la situation de la femme dans l'antiquité païenne, celle qui lui fut faite dans la première société chrétienne, puis au moyen-âge et jusqu'au XVIII^e siècle, où Montaigne lui-même, pourtant d'esprit si libre, lui contestait le droit d'accéder à l'instruction. C'est au XVIII^e siècle, sous l'influence des salons, que commence le mouvement émancipateur. Jusqu'alors on confondait l'ignorance avec la vertu et l'on craignait que la culture de l'esprit ne fut aussi sa perdition.

Mme Favarel marque fortement quelle a été l'importance capitale de Fénelon dans la conquête du droit, aujourd'hui pleinement reconnu. Fénelon est le premier qui ait écrit un traité complet de pédagogie féminine, dont la conférencière nous fait sentir et comprendre la hardiesse et l'originalité.

L'élan est donné, le mouvement est créé. Certes, il n'ira pas tout droit à son plein développement. Il sera bien souvent entravé ; il subira bien des arrêts, et parfois, des reculs. Dans son établissement de Saint-Cyr, Mme de Maintenon s'effraya de ses propres audaces.

Le XVIII^e siècle, qui émancipera les hommes, hésitera à reconnaître le droit des femmes au savoir, à la haute culture...

Mais à travers ces hésitations, l'idée chemine en profondeur, la cause gagne progressivement du terrain, jusqu'en 1880 où le droit à l'instruction des filles est définitivement gagné.

De cette époque, on peut dater l'avènement social de cette « Jeune fille moderne », dont Mme Favarel fait le portrait le plus pénétrant, le plus juste, le plus riche en nuances et en oppositions d'ombres et de lumières.

On sent quelle affection profonde et avérée elle éprouve pour cet être délicat dont la sensibilité et la grâce ne peuvent pas s'accorder à la brutalité et au grossier matérialisme de notre temps et qui s'efforce vainement de les cacher sous une fausse hardiesse.

Derrière ces apparences subsistent les richesses incomparables que recèle l'âme de la femme qui aspire à devenir une « personne » capable de se suffire matériellement et moralement, à qui l'on ne peut pas refuser les joies désintéressées de l'esprit et qui a une grande mission à accomplir dans la cité des hommes.

Mme Favarel achève ce passionnant exposé par un rapide tableau de ce que doit être le système d'éducation de la jeune fille lequel ne saurait avoir pour but exclusif le mariage. Elle réclame une éducation intellectuelle et artistique dont elle montre la haute valeur morale et qui, gardant un contact permanent avec la vie, prépare la femme à bien accomplir sa grande mission familiale au foyer et à sa mission sociale hors du foyer. Elle proteste contre l'idée que la jeune fille ainsi formée sera détournée de ses fins naturelles ou que s'abolira sa féminité. Non, il n'y a pas que la sottise qui soit aimable ; il n'y a pas que l'ignorance qui soit gracieuse.

Et Mme Favarel termine en affirmant que développée dans son intelligence et dans son esprit, la femme restera une source d'idéalisme et d'amour de plus en plus nécessaire dans notre monde d'égoïsme et de haine.

L'auditoire, charmé et conquis, fit à l'éloquente conférencière un succès enthousiaste et aussi mérité que magnifique.

Marcelle FRANCE

de passage à Cahors, consultera le samedi 26 mars, Hôtel Terminus, à partir de 9 heures.

Association pour la Protection de l'Enfance

L'Assemblée générale statutaire de l'Association pour la Protection de l'Enfance moralement abandonnée et délinquante se tiendra à la Préfecture, le vendredi 25 mars, à 17 heures.

Cette Association dont M. le Préfet du Lot est président d'honneur a pour but de veiller sur les enfants que des parents indignes ou incapables laissent dans un abandon matériel ou moral dangereux pour leur éducation et la formation de leur mentalité.

Elle s'efforce d'obtenir des parents l'accomplissement de leurs devoirs et en cas d'insuccès provoque le placement des enfants dans un milieu susceptible de les amender.

Toutes les personnes s'intéressant à cette œuvre de haute importance sociale sont invitées à assister à cette réunion au cours de laquelle seront exposés les résultats obtenus pendant l'année 1937.

Police

Par arrêté du ministre de l'intérieur M. Pons est nommé inspecteur de police à Cahors.

Formeture de la pêche

La date de fermeture de la pêche, dans le Lot, est fixée, par arrêté préfectoral, au 19 avril 1938.

La date de l'ouverture aura lieu, le 19 juin 1938.

Prestation de serment

M. Léon Bach, a prêté serment en qualité de garde de pêche de la Société de pisciculture du Lot devant M. le juge de paix de Cahors.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret, la mort de notre distingué compatriote, M. Charles Loudes, capitaine de frégate, chef d'Etat-major de la division d'instruction à Toulon, décédé dans cette ville à l'âge de 53 ans.

Originaire de Jambusse (Lot), M. Charles Loudes, qui était un ancien élève du Lycée Gambetta, comptait de vives amitiés dans le Lot.

Les obsèques de notre regretté compatriote ont été célébrées à Toulon et l'inhumation a eu lieu à Jambusse, le 18 mars.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Suicide d'un père de 10 enfants

MM. Vingles et Lacout, cultivateurs à Fons, furent priés par Mme Castanié, leur voisine de l'aider à rechercher son mari qui avait disparu de la maison.

Comme Castanié était atteint d'une maladie incurable, qui lui occasionnait de vives souffrances, on craignait qu'il ait mis fin à ses jours.

Effectivement, au cours de leurs recherches, MM. Vingles et Lacout découvrirent le corps de Castanié pendu à une poutre dans la grange attenante à sa maison.

Castanié était âgé de 60 ans ; il était père de 10 enfants.

Deux indésirables

Dimanche, le nommé Costes Noël, de Laureuses, manoeuvre, sans domicile fixe, qui était en état d'ivresse et provoquait du scandale sur la voie publique, a été conduit et enfermé au violon.

Contravention lui a été dressée. Le nommé St-Hilaire Gaston-Joseph, sorti de prison dimanche matin, a été arrêté, dans la soirée pour ivresse, bris de clôture et scandale public.

Défaut de certificat

M. Pierre Pomès, cultivateur à Villefranche-du-Périgord, avait conduit une paire de vaches à la foire de Montcabrier, mais il avait omis de se munir d'un certificat du vétérinaire, constatant que son attelage n'était atteint de la fièvre aphteuse.

Contravention a été dressée à M. Pomès.

Rixe

A la suite d'une discussion, les nommés Gignoux, camionneur à Valence d'Agén et Gros, de Bélibens (commune de Sauzet), se portèrent des coups. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Contravention

Pour défaut d'éclairage à sa charrette, M. Gotto, cultivateur à Anglars-Juillac, s'est vu dresser contravention.

Classes 1924-25-26

Il est rappelé aux camarades des classes 1924-25-26, que le banquet annuel aura lieu, au restaurant Daggès, le samedi 9 avril.

La moto dérapée

M. Herblin, descendant en moto, la côte de la Gamasse (commune d'Escaluzels), lorsque la moto dérapa. Le conducteur fut projeté sur la route et a reçu des contusions sans gravité. La moto a été assez sérieusement endommagée.

PALAIS des FÊTES

MARDI 22, MERCREDI 23, JEUDI 24
SAMEDI 26, DIMANCHE 27 MARS
(à 21 heures)

DIMANCHE (matinée à 15 heures)
Un grand film d'espionnage
Jean MURAT, Jules BERRY
Roger KARL, Viviane ROMANCE

DANS

L'homme à abatte

(Ceux du 2^e Bureau)

Faisant suite à « 2^e Bureau » et « Aux Loups entre eux », « L'homme à abatte » se présente comme un film d'espionnage passionnant à suivre, fertile en péripéties et en rebondissements, et où les luttes des espions allemands et français revêtent un caractère farouche qui ne manque pas de grandeur.

CONCERT DU VENDREDI 25 MARS AU THEATRE

Il est rappelé au public cadurcien, que le concert offert à leurs membres honoraires, par l'Orphéon de Cahors et les Amis de l'Harmonie, aura lieu, vendredi prochain, 25 mars, à 20 heures 30, au Théâtre de Cahors.

Au cours de cette soirée, dans la partie réservée à honorer la mémoire de notre Léon Gambetta, on entendra :

1. Ode à Gambetta, sur un vieil air populaire.
2. Deux sonnets, dus au poète cadurcien, Valentin Bourrette.

a) Gambetta enfant ; b) Sonnet funèbre à Gambetta.

3. Hymne à Gambetta, paroles de Marius Pracy, musique de G. Ponceau, exécuté pour la 1^{re} fois, à l'occasion de l'inauguration à Cahors de la statue du grand tribun.

Au cours de la soirée, une quête sera faite au bénéfice des œuvres scolaires.

AÉRO-CLUB DU QUERCY

Dimanche matin, à 10 heures, la Société « l'Aéro-Club du Quercy » a tenu son assemblée générale pour rendre compte de l'exercice 1937, et procéder au renouvellement des membres du bureau sortants.

M. Henri Bris, président, donne lecture du rapport moral de l'exercice écoulé qui est adopté à l'unanimité.

M. Vidaille, trésorier-adjoint, a donné communication du rapport financier de l'exercice écoulé. Recettes : 210.267 fr. 64 ; dépenses : 159.472 francs 50. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection de huit membres du bureau, en remplacement des membres renouvelables.

Votants : 59. Bulletin nul : 1. Sont élus MM. Baboulène, 49 voix ; Barret, 50 voix ; Baron, 52 ; Belval, 51 ; Mandon, 52 ; Manet, 46 ; Palame, 47 ; Vidaille, 49.

Après la proclamation du scrutin, la séance est levée.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

La Section de Cahors, de la Ligue des Droits de l'Homme, tiendra sa prochaine réunion, vendredi 25 mars, à 20 h. 30, dans une salle de la mairie. Ordre du jour : Communication du Président ; Renouvellement du Bureau ; Congrès d'Avignon ; Questions diverses. — Le Secrétaire, P. LAFARGUE.

Association des A.C.P.O.-MIDI

Section de Cahors. — Les membres de la section sont invités à assister sans faute à l'Assemblée générale qui aura lieu vendredi 25 courant, à 20 h. 30, salle du 1^{er} étage, Café de Bordeaux.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; Rapport moral et financier ; Congrès annuel ; Questions diverses.

Vu l'importance de cette réunion, tous les camarades sont priés de faire l'impossible pour y assister. — Le Bureau.

Bateau perdu

Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, un bateau métallique, — ancien remorqueur, peint en noir, d'une longueur de 13 à 14 mètres, — appartenant à l'entreprise de dragage de M. Cappus, s'est détaché et n'a pu, à ce jour, être retrouvé.

Prière aux personnes qui pourraient donner des renseignements pour le retrouver, d'écrire à M. R. CAPPUS, Usine d'Angély, à Cahors.

TRIBUNAL CORRECTIIONNEL

Vol : Le nommé Jean-Louis Lebras, chiffonnier ambulancier, est condamné par vol à 2 mois de prison.

Vagabond : Le nommé Albert Colnor, sans profession, ni domicile fixe, est condamné à 1 mois de prison pour vagabondage.

Fièvre aphteuse : Les sieurs Delbès et Lalbenque, marchands de bestiaux, à Mauroux, sont poursuivis pour non déclaration de fièvre aphteuse dans leurs étables. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Relaxé : M. Gauche propriétaire à Promilhanes est poursuivi pour infraction à la police sanitaire des animaux. M. Gauche est relaxé.

Mendicité : Deux mois de prison sont infligés au nommé Martinez Sanchez, espagnol, pour mendicité.

Blessures involontaires : Renvoyé à quinzaine, le prononcé du jugement dans l'affaire de blessures involontaires, au cours d'un accident d'automobile survenu à Cahors, entre Auguste Bernard, chauffeur, Boyer, chiffonnier à Figeac et Froment, chiffonnier, à Cahors.

Excitation de mineure à la débauche : Le tribunal renvoie à quinzaine, le prononcé du jugement dans une affaire d'excitation de mineure à la débauche. Les inculpés sont la femme Léa Leblond, chiffonnière à Cahors, et le portugais Joas Freitas, manoeuvre à Cahors.

L'incident de Montcléra : L'affaire de cet accident d'auto, au cours duquel, M. Ségol, propriétaire à Montcléra, 53 ans, fut renversé et tué, par M. Roussille, de Frayssinet-le-Gélat, est appelée. M^{re} Tassarit plaide pour la mère de la victime et sa veuve. Il demande 60.000 francs pour la mère et 60.000 francs pour la veuve. M^{re} Lacaze, défenseur de M. Roussille, dit qu'il était impossible à l'automobiliste d'aller vite, car la visibilité était nulle, ainsi que les témoins l'ont déclaré. Il demande la relaxe de Roussille. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Chronique des Théâtres

Rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir la représentation de super gala de la revue du Concert Mayol

LE CENTENAIRE DE GAMBETTA

La Commission des fêtes du Centenaire de Gambetta s'est réunie, sous la présidence de M. de Monzie, pour élaborer un programme de fêtes. En voici les principales lignes :

Vendredi soir, retraite aux flambeaux, illumination des monuments publics.

Conférence au Théâtre sur « Gambetta » : la conférence sera radiodiffusée.

Samedi matin 2 avril, revue des troupes de la garnison ; dépôt de couronnes au monument Gambetta. Un membre du Gouvernement prononcera un discours. Il est envisagé un défilé des enfants des écoles devant la maison natale de Gambetta, rue Wilson.

Un banquet aura lieu dans la salle du Magasin des tabacs, présidé par M. de Monzie.

Un défilé des élèves saluera le buste de Léon Gambetta qui se trouve dans la cour d'honneur du Lycée.

Dans l'après-midi, départ d'un ballon, évocation du voyage de Gambetta à Tours.

Le soir, concert public par les sociétés de la ville, bal sur les Allées Fénelon, illumination des monuments publics.

Mais ce programme n'est pas définitif : on annonce, en effet, que des personnalités politiques seront présentes à Cahors les 1^{er} et 2^e avril, et on parle de MM. Gheusi et Herriot.

Rien n'est encore définitif : attendons.

Amicale des anciens du 7^e R.I.

Dimanche, l'Amicale des Anciens du 7^e d'infanterie a célébré sa fête annuelle.

A 10 heures du matin, nombreux étaient les anciens du 7^e qui se trouvaient au rendez-vous, au Café Alsace-Lorraine. Ils se formèrent en cortège et se rendirent au monument aux morts de la guerre, place Thiers, où une gerbe de fleurs fut déposée ; puis une minute de silence fut observée.

Après un apéritif d'honneur, qui fut servi au Café d'Alsace-Lorraine, les anciens du 7^e se rendirent au restaurant « Mon Auberge », avenue Jean-Jaurès, où avait lieu le banquet annuel.

<

L'itinéraire choisi est : Cahors, Bouziès-Haut, 22 kilomètres environ, par Larroque, Vers, St-Géry, Bouziès-Haut. Départ 9 heures, siège de La Pédale, Café de Bordeaux. Les personnes désireuses de prendre part, sont priées de se rendre à l'adresse ci-dessus, le dimanche 21 rue Foch.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montrater
Nécrologie. — Samedi, 19 mars, à 9 h. 30, ont été célébrées, à Castelnaud-Montrater, les obsèques de M. Pierre David, boulanger, décédé à l'âge de 65 ans.

Depuis plusieurs années, le regrette défunt était immobilisé par une grave affection. Il emporte les regrets unanimes de la population qui avait pour lui la plus sincère estime. Une foule très nombreuse accompagnait le char funèbre au cimetière de la famille.

Nous prenons une large part à la légitime douleur de Mme P. David, sa veuve, née Lucie Sicard, de son fils M. Jean et de son épouse, de sa fille Mme Jeanne et de son époux, M. Casagne, des petits-enfants et de tous les membres de la famille, et nous leur adressons l'expression de nos sympathiques condoléances attristées.

Calamane

Inauguration du terrain de sports. — Dimanche dernier, à eu lieu, dans l'intimité, l'inauguration du terrain de jeux des enfants de l'école, et la remise des tenues et jouets de gymnastique offerts par M. le Maire et le maître. Fillettes en tunique tango, garçons en tenue blanche, ont évolué avec joie sur le terrain dit aussi à la générosité de M. Dumas. L'éclat de la fête fut rehaussé par la présence de quelques élèves de Mme Colas, professeur d'E.P. à Cahors, qui nous ont charmé dans leurs danses rythmiques « Le sabotier » et « Le thé chez les hennetons ». Parents et amis des élèves ont pu juger de l'entrain de tous, grands et petits, y compris le maître, et de la nécessité de l'exercice physique, pendant qu'une toute petite fille hissait le pavillon de la Fédération, aidée par Mme Dumas, la marraine du terrain.

Grâce à la générosité de M. le Maire et à l'activité de notre maître qui prêche par l'exemple, nul doute que l'expérience d'éducation physique ne réussisse à Calamane.

Montgesty

Obsèques. — Les obsèques de Mme Léontine Dufour, née Delfort, ont eu lieu jeudi matin 17 mars, au milieu d'une très grande assistance. Le cercueil disparaissait totalement sous les fleurs et les couronnes. On remarquait notamment une superbe gerbe de laurier et de fleurs offerte par le personnel des établissements Pauty et Dours, de Bordeaux. La défunte était la doyenne de la commune. Toute sa longue vie avait été de droiture, aussi elle jouissait de l'estime de tous ceux qui la connaissaient. Elle était la tante de M. Jules Delfort, notre correspondant de Montgesty.

Limogne

Obsèques. — Jeudi dernier, ont eu lieu les obsèques de M. Charles Loude, capitaine de frégate à Toulon. La fin soudaine de cet officier, plein d'avenir et dont chacun appréciait la souriante simplicité a vivement ému la population. Dans un modeste petit cimetière de notre Cause, repose, sous le dernier hommage fleuri de ses parents et de ses amis, un homme, dont la vie fut un exemple de droiture et de bonté.

Montcuq

Acte de probité. — Nous venons d'apprendre que la toute jeune Yvette Muret, élève du Cours élémentaire de l'école publique de filles de Montcuq, a trouvé un billet de banque qu'elle s'est empressée de remettre à la pa-

tronne de ses parents, Mme Larroque. Cette dernière a déposé le billet trouvé à la mairie où son propriétaire pourra le réclamer.

Toutes nos félicitations à la probe fillette qui met si bien en pratique le bon enseignement que lui donne une excellente maîtresse.

Carnet rose. — Tout dernièrement, à la mairie de Montcuq, on a enregistré les naissances de :

Isabelle Torrègga, à Couvins ; Rosa-Anna-Carla Voltolini, à Pleyse ; Pierre-Camille Masbou et Pierrette-Maria-Julie Pradal à Montcuq.

Tous nos vœux pour tous ces bébés et leurs jeunes mamans.

Carnet blanc. — Nous venons d'apprendre le tout prochain mariage de M. Albert-Jean-Adrien Mazet, boucher à Montcuq, avec Mlle Andrée-Charlotte Oriol, sans profession, domiciliée à Cahors, rue Dominici, n° 13.

Félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

Le merveilleux traitement du Docteur Vidal à Decazeville

Pour répondre aux demandes de nombreux malades, le Docteur Vidal, le grand spécialiste de la Sympathicothérapie, a décidé de faire appliquer son traitement à Decazeville, à l'Hôtel de France, de 10 heures à midi et de 2 à 6 h. les samedis 26, dimanche 27 et lundi 28 mars inclus.

Sont traités : asthme, rhume des foies, rhumatismes, certaines paralysies (hémiplegie, Parkinson), les troubles digestifs et circulatoires, les troubles nerveux (maux de tête, angoisses, neurasthénie, etc.).

Les malades sont priés de se présenter le premier jour de la consultation ; chacun d'eux sera soumis à un examen (toujours gracieux) de ses réflexes sympathiques et le traitement n'est entrepris que si les chances d'amélioration sont sérieuses.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le réveil d'un établissement d'enseignement scolaire. — Le Collège de jeunes filles de Figeac a subi d'heureuses transformations, non seulement au point de vue installation matérielle, mais aussi sur le plan éducatif.

Sous l'intelligente impulsion de Mlle Morel, notre établissement d'enseignement secondaire féminin connaît déjà la vogue des institutions, sûrement dirigées et orientées suivant les méthodes modernes, pratiques et humaines.

Du travail, de la gaieté, de la lumière.

Le public en jugera samedi 26 mars, en soirée, et dimanche 27 mars, en matinée, au cours des fêtes inédites, où nos collégiennes se produiront dans toute la grâce de leur belle jeunesse. Prix des places 5 fr. et 3 fr.

Décès. — Nous avons appris le décès de Mme veuve Challut, née Marianne Aguer, décédée dans sa 79^e année, à Paris.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Pantin, dans la sépulture de famille.

Mme Challut était la mère du sympathique contrôleur de l'Exploitation du P.-O.-Midi, à qui nous présentons ainsi qu'aux siens, nos vives condoléances.

Samedi ont été célébrées les obsèques de Mlle Jacqueline Denis-Rémis, à peine âgée de 11 ans.

Les différentes écoles de la ville y étaient largement représentées.

À la famille en deuil, nous adressons l'expression de nos condoléances émus.

Union fédérale des Anciens Combattants et victimes de la guerre. — Les membres de l'Union fédérale ont certainement constaté l'erreur qui s'est glissée dans le journal de l'Association de combattants et de victimes de la guerre, au sujet de la date de leur grand Congrès.

Nous sommes en mesure d'annoncer que ce Congrès se tiendra à Figeac, le 8 mai prochain. Le banquet traditionnel des congressistes aura

lieu chez M. Tillet, Modern Hôtel de la place des Carmes.

À la Préfecture du Lot. — Notre charmante compatriote, Mme Odette Védruces, vient d'être brillamment reçue au concours de sténo-dactylo, à la Préfecture du Lot. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Médaille d'honneur des chemins de fer. — La médaille d'honneur des chemins de fer vient d'être décernée, à M. Combarieu, le sympathique chef de section principal de la Compagnie des chemins de fer du réseau Sud-Ouest, ancien réseau du P.-O.

Nos cordiales félicitations à M. Combarieu, pour cette distinction bien méritée.

Foire du 15 mars. — Très forte foire. Beau coup de transactions.

Beufs de travail. Echanges nombreux. Achetés étrangers. Beufs de 32 quintaux (1.600 kilos les deux), à 8.000 fr. Taurillons, cours sans changement. Veaux de boucherie, cours moyen : 8 fr. 75, le kilo, vit. Pores gras, le quintal de 50 kilos, à 360 et 390 fr. Porcelets, en hausse, 150 à 220 fr., pièce. Porcelets de 3 mois, 280 fr., pièce. Agneaux de boucherie, très demandés et chers, ceux de trois mois et de qualité à 200 et 250 fr., pièce.

Volaille : œufs, 5 fr. 50, la douzaine ; poulets de grain, 7 fr. et plus ; poules, 5 fr. 50, la livre ; poulets ordinaires, 6 et 6 fr. 50, la livre ; lapins, 3 fr. et 3 fr. 25, la livre.

Pommes de terre de semence : beaux, 9 fr. ; early, 13 fr. le double-décaltre.

Avoine, 15 fr et 16 fr. le double-décaltre.

Marcihac

Nécrologie. — Marcihac vient de faire de belles obsèques à sa doyenne, Mme Veuve Emile Marcenac, décédée dans sa 94^e année. Excellente épouse et mère dévouée, la disparue avait eu la douleur de perdre sa fille et son fils ; elle restait aux bons soins de sa belle-fille, Mme Veuve André Marcenac.

Nous prions la famille de recevoir ici l'expression de nos sincères condoléances.

St-Laurent-les-Tours

Tombé de charrette. — M. Louis Borie, propriétaire à St-Laurent-les-Tours, rentrant des champs, monta sur la charrette traînée par les vaches, pour se reposer. Tout à coup, à un tournant de la route, la charrette se renversa et M. Borie fut précipité sur le sol.

Dans la chute, il a reçu des contusions assez graves qui nécessiteront un long repos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Don. — Nous apprenons que M. Léopold Gouloumès, négociant à Reims, originaire de Gourdon, vient de s'inscrire à notre Syndicat d'initiative comme membre bienfaiteur et a adressé, à ce titre, une somme de 300 francs.

Tous ses amis du Gourdonnais se joignent au Syndicat d'initiative pour le remercier de son geste généreux.

Conseil départemental des sports. — Par arrêté préfectoral du 14 mars, M. Barel, directeur de l'école de notre ville, est nommé membre du Conseil départemental des sports, loisirs et éducation physique.

Canic

Décès. — Nous apprenons avec peine le décès de notre compatriote Andrieu Henri, gendarme en retraite, décédé à Tonneins (Lot-et-Garonne), où il résidait avec sa famille, dans sa 66^e année.

Nous ne savons pas encore la nature de la maladie qui l'a emporté si vite car sa sœur, Mme Anna Vanel, et sa nièce, Marthe Combe, ne sont pas encore de retour des obsèques, ayant été prévenues par dépêche du décès.

À sa veuve, à ses enfants et à toute la famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Martel

Foire de la Mi-Carême. — La foire de la Mi-Carême se tiendra, samedi 26 mars. Les foirails et les marchés aux volailles seront primés.

Saint-Sozy

L'auto prend feu. — M. Bergougnot, marchand de moutons, était occupé à sortir son auto quand, tout à coup, elle s'enflamma. Le feu, grâce au concours de plusieurs personnes qui se trouvaient sur les lieux, a été éteint. Les dégâts, toutefois sont assez importants.

Société des Etudes du Lot

Séance du 7 mars 1938

Présidence de M. Irague.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance des lettres de remerciements de M. Mailhol et de M. J.-B. Billières, élus membres de la Société.

M. Billières a joint à sa lettre, deux échos reproduits dans la revue « Le Domaine » (novembre 1936), concernant, 1^o un article de M. Abel Hiermant (Lancelot), paru dans *Le Temps*, du 30 décembre, sur la défense de la langue française ; l'auteur cite une lettre qu'un notaire habitant Romaniac, adressait le 18 juillet 1832, à un de ses clients négligent.

2^o d'une biographie de Georges Cappas sur le quercinois Jean Calmon (1774-1857), parlementaire et organisateur de l'Administration des Domaines.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre et d'une poésie de M. Salé, de St-Jean-du-Var, descendant d'une branche collatérale de la famille de Hugues Salé.

M. le Secrétaire général rend compte des publications, reçues et signale : — dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* des 19-26 février et 5 mars, une étude de M. le chanoine Sol, sur « Un évêque de Cahors au temps de Louis XIV, Henri-Guillaume Le Jay (1680-1693) ».

— dans *l'Auvergnat de Paris*, du 26 février, le début d'une étude d'Olivier Falcinagne « La baronnie de Gramat sous la féodalité, jusqu'à la guerre de Cent ans ».

— dans *Le Temps*, du 9 février, un article de Léandre Vaillant sur « Le Nouveau Musée des monuments français », M. J. Calpon donne lecture des passages de cet article, concernant la cathédrale de Cahors.

M. le chanoine Foissac fait une communication sur les fresques récemment découvertes dans l'église de Soulmès, et donne ensuite quelques extraits du registre de compte des commandeurs de M. de Soulmès, apportant d'intéressantes précisions sur les prix des denrées en 1593, 1575 et 1578.

M. Rougé fait circuler de la part de M. le maire d'Ussel (Lot), deux photos représentant les ruines de l'ancienne tour du château, dont M. le maire d'Ussel désirerait le classement comme monument historique.

M. Prat fait connaître que dans les archives départementales de Lot et prévoient notamment des études, de M^{me} Burgère, Craissac et Gendre, de Cahors (XVII^e et XVIII^e siècles) se trouvent une centaine de testaments mystiques, clos d'un ruban et cachetés. On y relève entre autres, les noms des testateurs suivants : Antoine-Raymond de Foulhiac, professeur de droit en l'Université de Cahors et son épouse Françoise de Serrant (1724) ; Marie-Anne de Dupont, veuve de Messire Joseph de Gauljac (1731), etc...

Les testaments portent des cachets qui peuvent se classer en trois groupes : 1) le cachet à blason pour les familles nobles ; 2) le cachet à filigrane, simples initiales entrelacées ; 3) le cachet imagé, portant soit le rappel de la profession du testateur, soit une pensée. M. Prat fait circuler le cachet du testament de Damoiselle Guiral de Toulon, pensionnaire au couvent de Ste-Claire de Cahors, morte en 1735 ; ce cachet de forme ovale,

représente « un cœur entre deux grilles et en exergue, ces mots « il est en sûreté ».

M. Lucie donne lecture d'un extrait de la monographie manuscrite de St-Cirq-Lapopie, par M^{re} Alain Dols, ancien notaire à Tour-de-Faure, dans laquelle il est question du procès-verbal de la découverte du cadavre du juge d'Azols (St-Cirq-Lapopie), dans la rivière du Lot, par Jean-Pierre-Guillaume Lagarrigue, premier conseil de St-Cirq.

M. Lucie fait part à la Société du décès de M. J. Delmas, maire de St-Cirq, la Société adresse ses vives condoléances à la famille de notre regretté confrère.

M. Crochard donne lecture d'un article malveillant sur Léon Gambetta, paru dans le *Journal*, du 26 février sous la plume de Clément Vautel, et communique la réponse à cet article qu'il a rédigé et qui paraîtra sous le titre « Clément Vautel contre Léon Gambetta ».

M. Bergon signale dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} mars, une analyse faite par Daniel Halévy, de l'ouvrage qu'il va publier en collaboration avec M. Paillas « Gambetta connu par ses lettres ».

M. Bousquet fait connaître de la part de M. Mahé la découverte faite par M. Hemas, juge de paix de Castelnaud-Montrater, d'une mosaïque située à peu de distance de la mosaïque déjà connue.

(A suivre).

Dernière heure

La Loterie Nationale

De Paris. — Le secrétaire général de la Loterie Nationale porte à la connaissance du public que le tirage de la troisième tranche de la Loterie Nationale sera assuré à Rouen, le mercredi 6 avril à 21 heures.

En Espagne

De Londres. — L'ambassade d'Espagne à Londres déclare que contrairement à ce qui a été annoncé, le gouvernement de la République espagnole n'envisage pas la possibilité d'une armistice avec les insurgés, et dément ces rumeurs dénuées de tout fondement.

Le règne de la paix !...

De Rome. — La « Tribuna » constate que, maintenant, l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont des frontières communes et directes, et déclare que, dès lors, le règne de la paix devrait être définitif. Mais, elle ajoute qu'il est nécessaire qu'elles ne se laissent pas dévier et empoisonner par la Russie, c'est-à-dire par le bolchévisme.

Gelées blanches dans le Midi

De Montpellier. — Une forte gelée blanche a causé de graves dommages dans certains vignobles de l'Hérault, notamment dans les plaines du Biterrois et dans l'Aude, dans la région de Narbonne.

L'Autriche n'est plus un Etat

De Genève. — Le gouvernement allemand a fait parvenir au Secrétaire de la Société des Nations, une note très brève l'informant que l'Autriche a cessé d'exister comme Etat indépendant et était rattachée au III^e Reich.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

AVIS MORTUAIRE

Monsieur le Docteur POLICARD, Madame, née LACASSAGNE, et leurs enfants, à Lyon ; Monsieur le Docteur Antoine LACASSAGNE, à Paris ; Monsieur le Docteur Jean LACASSAGNE et Madame, née LACASSAGNE, et leurs enfants, à Toulouse ; Monsieur et Madame René LACASSAGNE et leur fils, à Cahors ; Les familles LACASSAGNE, ESTRADÉL, FOURNIER, MARTY, GUITARD, GELIS, GARNIER et tous les autres parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Vve J. LACASSAGNE
Née FOURNIER

leur tante et cousine, décédée le 22 mars à l'âge de 74 ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 mars, en l'Eglise St-Barthélemy, à 9 heures 30.

On se réunira maison mortuaire, rue Joachim-Murat, n° 4, à 9 h. 15.

P.F.G., 71, Bd GAMBETTA, CAHORS

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve GREZES Marie ; Monsieur VINCENT Frédéric ; Monsieur et Madame GARRIGUES Marcel ; Monsieur et Madame ARNAUDET Jean ; Monsieur et Madame Emile GREZES ; Monsieur et Madame VINCENT et leurs enfants ; Madame MARATUECH et sa fille ; Monsieur et Madame LAPORTE et leur fils ; Les familles VINCENT, LAMOTHE, BONNAFOUS, PAGES, CURÉ, GARRIGUES et BOUYSET font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Lambert GREZES

décédé dans sa 72^e année, le 21 mars 1938, muni des Sacraments de l'Eglise, leur époux, beau-père, grand-père, beau-frère, cousin et allié, et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 23 mars 1938, à 9 heures 1/4 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 2, avenue Jean-Jaures.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Georges FOURNIER, instituteur à Bégoux-Cahors ; Madame et Monsieur Charles FOURNIER ; Mademoiselle Georgette FOURNIER ; Monsieur Henri FOURNIER et sa famille ; Monsieur Elie FOURNIER et sa famille ; Madame Veuve VERDY ; Madame et Monsieur René VERDY et leur enfant ; Et les familles MAGOT, CARNONAC remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur manifester leur sympathie à l'occasion du décès de

Mme Philomène FOURNIER
Née VERDY

Institutrice en retraite
décédée à Bégoux-Cahors, le 15 mars 1938.

Contre les rhumatismes la bonne habitude...

...que j'ai prise, de prendre chaque mois une boîte de cachets Gandol, m'a parfaitement réussi. Grâce à cela, j'ai amélioré très fortement mon état arthritique et je ne me fais plus faute de conseiller le Gandol à tous ceux qui souffrent de douleurs, sciatique, goutte ou maux de reins. Toujours on m'a remercié de ce bon conseil. (M. Gauthier, 5, rue Taine, Paris 12^e). Vous aussi vous allez faire votre cure de Gandol et vous ne souffrirez plus : 13 fr. 75. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

ETUDE DE M^{re} BOYER HUISSIER 4, rue Blanqui

VENTE aux Enchères publiques à suite de décès

Le samedi 26 mars 1938, à 13 heures 30, devant le Marché couvert, à Cahors, il sera procédé à la vente aux Enchères publiques de meubles et objets divers, vendus après décès.

15 0/0 en plus au comptant.

J. BOYER.

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

UN AMOUR COMME LE NOTRE

par MAGALI

« Maquiller... le vilain mot !... Je ne peux me résoudre à me mettre sur la figure toutes ces grasses pomades, ces roses trop vifs, ces cosmétiques sur les cils et ces bleus ou ces violets sur les paupières.

« Une fois, — il n'y a pas très longtemps, — pour faire une surprise à André, Josseline a essayé. Elle m'a tenue une heure sur la chaise de son cabinet de toilette, avec, devant elle, une multitude de petits pots mystérieux de toutes les couleurs, où elle puisait au fur et à mesure.

« Quand elle a eu fini, je me suis précipitée devant le miroir et j'ai poussé un grand cri. C'était moi, ça ? Bonté divine !... Mes yeux avaient changé de forme, mes sourcils aussi... Mon nez s'était allongé ; sur mes joues, les pommettes trop roses avaient l'air plus saillantes... Quant à mes cils, ils se tenaient raides et figés comme ceux de ces poupées de chiffon, à l'expression stupide, que m'apportait le père Noël quand j'étais petite.

« Bref, je ne me suis pas reconnue. Et j'ai protesté, affolée :

« — Mais André, va me mettre à la porte ! Il ne consentira jamais à croire que je suis... ça !

« Et de bondir vers le lavabo, et de m'emparer du gant de toilette, et de frotter que je frotte, comme dirait Nanon, je suis sortie de là les joues en feu et la peau cuisante. Mais j'avais repris figure humaine ! Ouf !... C'est curieux... Toutes les autres femmes sont belles sous cette peinture, moi je me trouve affreuse... et j'y renonce, sauf pour la poudre dont l'usage me paraît assez agréable par ces soirées de chaleur et d'animation.

« Tout cela, mère chérie, ne m'empêche pas de m'amuser royalement. Chacun est très gentil pour moi... les hommes... les femmes... On rit de ce que je dis, on me pose des questions, on me donne des conseils... on se moque un peu de mon accent, mais si cordialement que je ne puis m'en formaliser. Tout le monde s'ingénie de me faciliter mon apprentissage de Parisienne à la mode 1937... et tout le monde cherche à m'entraîner dans le tourbillon.

« Cependant... parfois... je m'arrête et je ferme les yeux, pour apercevoir, tout au fond de ma mémoire, l'image calme de mon cher Fonscolombe... le château, avec son reflet sur le lac, la cour aux pommiers... la châtaigneraie... surtout, votre cher visage seréni, mère, votre visage qui garde, sous les bandeaux gris où j'aime tant appuyer mes lèvres, une beauté que je n'ai trouvée à aucune des bril-

lantes femmes que je côtoie ici... « Maman... quelquefois, je pense que votre bonheur à vous, celui qui a laissé son reflet dans vos yeux, était d'une qualité rare !... C'est celui-là que je voudrais vivre avec André... un peu plus tard... quand mes expériences de la vie gaie et factice m'auront lassée...

« Pour l'instant, je m'agite, je tourbillonne, — non sans griserie, — je me laisse emporter au vertige fou de la grande ville qui ne vous donne pas le temps de respirer, à plus forte raison celui de méditer... Vous ne reconnaîtrez pas, je suis sûre, votre sauvagonne, dans cette Parisienne qui, le maquillage et la « permanente » mis à part, est en train de devenir, grâce au couturier, à la modiste et à l'ambiance, une exacte réplique de toutes ses sœurs... »

X

La première partie du concert se terminait sur le dernier accord de la *Sérénade espagnole*, d'Albeniz. Des applaudissements nourris éclatèrent ; puis, quand le chef d'orchestre eut salué par trois fois, tourné rituellement vers le public, le rideau se baissa pour l'entr'acte.

« Que c'était beau ! soupira Marie-Claude d'une voix un peu lointaine qui semblait ne revenir qu'avec peine du monde merveilleux où l'avait entraînée le prestigieux musicien.

Autour d'elle, ces dames se secouaient avec de petits cris, des exclamations laudatives, des « Char-

mant !... Formidable !... Un monde, ma chère, cet Albeniz... », tout en repoussant prestement le bout de leur nez.

Il y avait là Josseline Beauchamp, dont le manteau vert Nil, souligné de renard, accentuait la blondeur et la mineur aristocratique ; la grassouillette petite Mme Letardier, la comtesse Aspath et Germaine Hiver, la femme d'un confrère d'André, toutes ayant voulu relever de leur présence ce concert donné en faveur des sinistrés de la catastrophe minière du Nord.

Avec la lumière revenue, le brouhaha s'intensifia. Les portes des loges battirent... les dossiers des fauteuils claquèrent... la voix faubourienne d'une ouvreuse annonça, sur un ton monocorde : « Caramels... colat... tilles de menthe... »

Mme Beauchamp regarda son poignet : — Cinq heures !... Et le vernissage de cette Exposition d'art féminin aux Tuileries... Ne t'ai que le temps ! — Vous y allez aussi ? s'enquit la comtesse Aspath, occupée à remonter le col de vision de son tailleur autour de son cou osseux.

Elle avait une forte voix de rogomme qui jurait avec sa tête d'oïseau et son long corps anguleux. Mais elle tranchait sur tous les sujets avec l'autorité que lui conférait la conscience de sa valeur et de sa supériorité.

— Naturellement, tout le monde y

va !... conclut Hugnette Letardier qui finissait d'aviver ses lèvres en cœur.

On repoussait les chaises vers le fond de la loge. Devant la glace, Hugnette remplaça un amusant bonnet de police de feutre noir sur ses ondulations d'acajou rutilantes et accorda un regard complaisant à son image.

Marie-Claude détourna enfin les yeux du programme dans l'étude duquel elle s'était plongée.

— Comment !... On n'attend pas la fin ! s'exclama-t-elle étonnée et déçue.

Toutes ces dames la regardèrent avec abrutissement.

Attendez la fin ?... Comme si on avait le temps !... Si encore le concert avait eu lieu en soirée... Mais « a aller une matinée », d'un bout à l'autre, alors qu'on avait inscrit sur le petit carnet — bréviaire inséparable du bâton de rouge et du poudrier, dans tout réticule de Parisienne qui se respecte — tant de rendez-vous, de courses, d'obligations... qu'on n'arrivait jamais à remplir toutes, bien entendu !... — On ne peut pas rater le vernissage, décréta, la comtesse de son ton impératif !... — Et j'ai encore une

Le Chemin de Fer vous offre : Sécurité... Régularité... Rapidité...

Pour aller à Toulouse, profitez des billets d'une journée (aller et retour en 3^e classe), à prix réduits, délivrés tous les jours, toute l'année, au départ de Caussade pour Toulouse.

Les prix des billets, valables pour la journée seulement, sans faculté de prolongation, sont les suivants (timbre-quittance compris) :

Adultes : 22 francs ; enfants de 4 à 10 ans, 11 francs.

Ces billets doivent être utilisés obligatoirement dans les trains suivants :

Allez : Caussade (départ), 6 h. 46 ; 8 heures 28 ; 10 h. 03 ; 12 h. 46 ; Toulouse (arrivée), 7 h. 45 ; 9 h. 56 ; 11 h. 25 ; 14 h. 07.
Retour : Toulouse (départ), 15 h. 50 ; 17 h. 20 ; 21 h. 05 ; Caussade (arrivée), 17 h. 12 ; 18 h. 33 ; 22 h. 03.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la gare de Caussade.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

BILLET DE MARCHÉ

Le Chemin de Fer vous offre : Sécurité... Régularité... Rapidité... Utilisez les

BILLET DE MARCHÉ

Les Billets du bon marché 40 0/0 de réduction.

Délivrés toute l'année, le samedi, ainsi que le 3 janvier, 3 août, 3 novembre et le 1^{er} de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), à destination de Cahors, Cabessut, au départ des gares situées sur les lignes de Fumel inclus à Cahors, Caussade inclus à Cahors et de Cahors inclus à Arcambal inclus.

Les « Billets de marché » sont valables, sous réserve des conditions normales d'admission, à l'aller dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures ; au retour, à partir de 10 heures, dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ le même jour.

Nota. — Les voyageurs en prove-

nance des gares de la section de ligne de Cahors à Cahors sont autorisés, exceptionnellement, à emprunter, à l'aller, le train 2.100, arrivant à Cahors après 14 heures.

Pour vos bonnes nuits de voyage

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; vous vous levez « frais et dispos, à destination ».

RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage : Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme : le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

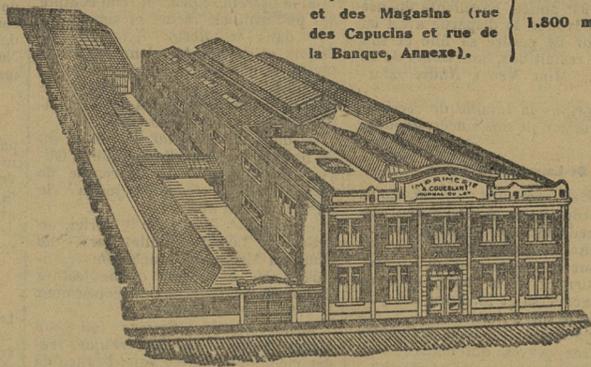
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Secrétions purulentes des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile de jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable, et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les nerfs.

Prix du flacon : 15 francs

LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL

un abonnement de faveur de 3 mois et une pochette de patrons, le tout pour 20 fr

De plus, vous trouverez dans le 1^{er} N^o de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 20 francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

SERVICE D'HIVER 1937-1938

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	—	20	20	21	50	—
PARIS (Aust.) dép.	—	10	27	—	20	30	22	50
LIMOGES arrivée	—	15	29	—	0	38	2	36
LIMOGES départ	—	15	43	—	0	40	2	48
BRIVE... arrivée	—	16	59	—	1	56	4	04
BRIVE... départ	8	14	28	17	5	18	3	—
Gignac-Cressensac	8	50	13	4	—	18	34	—
SOULLAC... dép.	9	12	36	17	42	18	52	—
CAZOULES... dép.	9	19	13	43	—	18	58	—
La Chap.-d-Mareuil	9	24	13	43	—	19	2	—
Lamothe-Fénelon	9	33	13	57	—	19	10	—
Nozac... dép.	9	42	14	6	—	19	18	—
GOURDON... dép.	9	55	14	19	18	4	19	27
Saint-Clair... dép.	10	4	14	28	—	19	35	—
Dégagnac... dép.	10	14	14	38	—	19	44	—
Thédirac-Peyrilles	10	24	14	48	—	19	53	—
Saint-Denis-Catus	10	34	14	58	—	20	2	—
Espère... dép.	10	42	15	6	—	20	9	—
CAHORS... arrivée	10	51	15	18	39	20	18	—
CAHORS... départ	11	45	17	31	18	43	—	—
Sept-Points... dép.	11	56	17	42	—	—	—	—
Cieureac... dép.	12	11	17	57	—	—	—	—
Lalbenque... dép.	12	18	18	4	—	—	—	—
Caussade... dép.	12	36	18	34	19	23	—	—
MONTAUBAN arr.	13	17	19	59	43	—	—	—
TOULOUSE... arr.	14	07	—	20	30	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	DIRECT	EXP.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE... d.	3	58	9	25	8	35	13	25
MONTAUBAN... d.	6	11	10	50	9	17	14	6
Caussade... d.	6	50	11	15	9	35	—	—
Lalbenque... d.	7	26	11	40	—	—	17	56
Cieureac... d.	7	34	11	45	—	—	18	4
Sept-Points... d.	7	44	11	54	—	—	18	14
CAHORS... d.	7	50	11	59	10	9	14	58
CAHORS... dép.	8	13	—	—	10	13	15	2
Espère... dép.	8	27	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus... d.	8	40	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril... d.	8	53	—	—	—	—	—	—
Dégagnac... d.	9	2	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair... d.	9	10	—	—	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—
Nozac... d.	9	40	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel... d.	9	33	—	—	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar... d.	9	45	—	—	—	—	—	—
CAZOULES... d.	9	51	—	—	—	—	—	—
SOULLAC... dép.	10	4	—	—	11	12	—	—
Gignac-Cressens... d.	10	32	—	—	—	—	—	—
BRIVE... d.	10	57	—	—	11	50	16	33
BRIVE... dép.	11	58	16	39	—	—	—	—
LIMOGES... d.	—	—	13	22	18	5	—	—
LIMOGES... dép.	—	—	13	35	18	14	—	—
PARIS... (A.) arr.	—	—	18	52	23	23	—	—
PARIS... (O.) arr.	—	—	19	4	23	35	—	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 15.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	EXP.	EXP.	EXP.	
St-Denis-près-Martel	4	50	14	43
Vayrac	4	58	14	50
Bétaille (arrêt)	5	3	14	54
Puybrun	5	11	15	2
Bretenoux-Biars	5	20	15	10
Port-de-Gagnac	5	26	15	16
Laval-de-Cère	5	34	15	23
Lamativie	5	55	15	40
Siran (arrêt)	6	11	15	54
La Roquebrou	6	30	16	5
AURILLAC... arrivée	7	13	16	40

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

	EXP.	EXP.	EXP.	
Le Buisson... dép.	7	33	10	37
Sarlat... dép.	8	39	12	—
Cazoullès... dép.	9	13	12	36
SOULLAC... dép.	8	19	9	23
Le Pigeon... dép.	8	31	10	30
Baladou... Arrêt.	8	35	10	35
Martel... dép.	8	42	10	56
St-Denis-p.-M.ar.	8	51	11	7

St-Denis-près-Martel au Buisson

	EXP.	EXP.	EXP.	
St-Denis-p.-M.d.	7	31	9	14
Martel... dép.	7	40	9	27
Baladou... Arrêt.	7	44	9	33
Le Pigeon... dép.	7	48	9	37
SOULLAC... dép.	6	15	7	57
Cazoullès... dép.	6	24	8	11
Sarlat... dép.	7	31	8	28
Le Buisson... ar.	6	17	9	—

De Sarlat à Gourdon

	EXP.	EXP.	EXP.	
SARLAT... dép.	8	39	17	6
Carsac... dép.	8	45	17	28
St-Cirq-Madelon	8	51	17	34
Payrignac (arrêt)	8	58	17	41
GOURDON... dép.	9	8	17	41

De Gourdon à Sarlat

	EXP.	EXP.	EXP.	
GOURDON... dép.	6	45	16	4
Payrignac (arrêt)	6	55	16	12
St-Cirq-Madelon	7	3	16	19
Grolejac... dép.	7	21	16	24
Carsac... dép.	7	32	16	33
SARLAT... dép.	7	46	16	46

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
TOULOUSE... dép.	10	11	15	45
CAPDENAC... d.	2	29	7	17
FIGEAC... d.	2	45	7	31
Le Pournel... d.	3	5	8	11
Assier... d.	3	35	8	11
Flaujac (halte)... d.	5	9	8	23
Gramat... d.	5	21	8	35
Rocamadour... d.	5	38	8	49
Montvalent... d.	5	49	8	58
St-Denis-p.-M.ar.	5	58	9	6
Quatre-Routes... d.	6	9	9	16
Turenne... d.	6	21	9	26
BRIVE... ar.	6	54	9	28
PARIS (Orsay) ar.	—	—	19	4

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Aust.) d.	21	57	22	50
Brive... dép.	3	53	8	19
Turenne... d.	4</			